

Monsieur le Préfet de Loire Atlantique  
Direction de la coordination et du management de  
l'action publique  
Bureau des procédures d'utilité publique  
6, quai Ceineray  
B.P. 33515  
44035 NANTES CEDEX 1

Nantes, le 11 juillet 2013

Nos réf. : 0324/CF/2013

Vos réf. : Dossier n° 44-2013-0011

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez adressé, pour avis, le dossier de régularisation des réseaux d'eaux pluviales de la commune de Piriac sur Mer.

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau a examiné ce projet lors de sa réunion du 11 juin dernier. Il souligne la qualité du travail effectué pour déterminer les dysfonctionnements hydrauliques et les causes potentielles de pollution des eaux pluviales qui pourraient entraîner une contamination dans les cours d'eau ou le littoral.

L'ensemble des préconisations et programmes prévus dans ce dossier seront intégrés dans le Schéma Directeur des eaux pluviales de la commune.

Ainsi, si le futur schéma :

- respecte les principes de respect du débit de fuite à 3l/s/ha,
- identifie et résorbe les sources de pollution,
- planifie un entretien du réseau existant,
- identifie des solutions alternatives à la gestion des eaux pluviales

le bureau de la CLE considère ce dossier comme compatible avec le SAGE estuaire de la Loire et émet un avis favorable.

Il serait agréable au bureau de connaître également l'état du site SEVESO présent sur le projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes respectueuses salutations.



Christian COUTURIER  
Président du SAGE Estuaire de la Loire